

La Directrice du Centre hospitalier Erdre et Loire,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux Membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire n°ARS-PDL-DT44-APT-2016-1137, en date du 14 décembre 2016, portant création du Centre Hospitalier Erdre et Loire,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 novembre 2017, nommant Madame Sandrine DELAGE, Directrice du Centre Hospitalier Erdre et Loire,

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 du Centre National de Gestion, nommant Madame Nelly FAUVEL, Directrice coordonnatrice générale des soins au Centre Hospitalier Erdre et Loire,

Vu l'organigramme de direction du Centre hospitalier Erdre et Loire en vigueur,

DECIDE

ARTICLE 1

Madame Nelly FAUVEL, Directrice coordonnatrice, est chargée des fonctions de Directrice coordonnatrice générale des soins au Centre Hospitalier Erdre et Loire.

ARTICLE 2

Délégation permanente est donnée à **Madame Nelly FAUVEL**, à l'effet de signer les conventions de stage relatives aux métiers paramédicaux, ainsi que les formations Bac PRO soins et services à la personne, relevant de l'éducation nationale et/ou du ministère de l'agriculture (ASSAP et SAPAT).

ARTICLE 3

En son absence, délégation est donnée à **Madame Sophie PETTINI**, Directrice adjointe à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires médicales du Centre hospitalier Erdre et Loire.

LES APPROBATEURS SONT RESPONSABLES DE LA DIFFUSION

Rédacteur(s)	Marie LHERIEAU - Assistante de direction	Septembre 2025	Signature
Approbateur(s)	Sandrine DELAGE - Directrice	Septembre 2025	Signature

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE LA DIRECTION COMMUNE ET NE PEUT ETRE NI COMMUNIQUE A TIERS, NI PHOTOCOPIE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION

ARTICLE 4

La décision n°2025-17 est abrogée.

ARTICLE 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

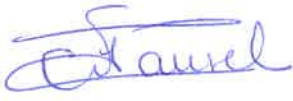
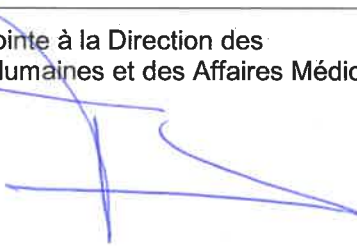
Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 1^{er} septembre 2025

La Directrice

S. DELAGE



Signature des délégataires

<p>La Directrice coordonnatrice chargée de la Direction des soins</p>  <p>N. FAUVEL</p>	<p>Directrice adjointe à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales</p>  <p>S. PETTINI</p>
---	---

DESTINATAIRES :

- Les intéressé(e)s
- Trésorerie
- Registre des décisions

LES APPROBATEURS SONT RESPONSABLES DE LA DIFFUSION

Rédacteur(s)	Marie LHERIEAU - Assistante de direction	Septembre 2025	Signature
Approbateur(s)	Sandrine DELAGE - Directrice	Septembre 2025	Signature

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE LA DIRECTION COMMUNE ET NE PEUT ETRE NI COMMUNIQUE A TIERS, NI PHOTOCOPIE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION